

## NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

La présente note constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, qui sera jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les comptes administratifs ont été votés le 6 avril 2023. Ils peuvent être consultés sur simple demande en mairie aux heures d'ouverture habituelles des bureaux ou en ligne sur le site internet de la commune.

Ils sont structurés autour de deux sections : l'une de fonctionnement, l'autre d'investissement.

### 1/ BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Elle regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant des services, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

La section de fonctionnement du budget principal 2022 dégage un excédent de 992 592.45€ et retrace les éléments comptables suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 4 100 184.63€
- Recettes de fonctionnement : 5 092 77.08€

#### 1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 100 184.63€ dont 2 886 645.89€ de dépenses réelles de fonctionnement réparties comme suit :

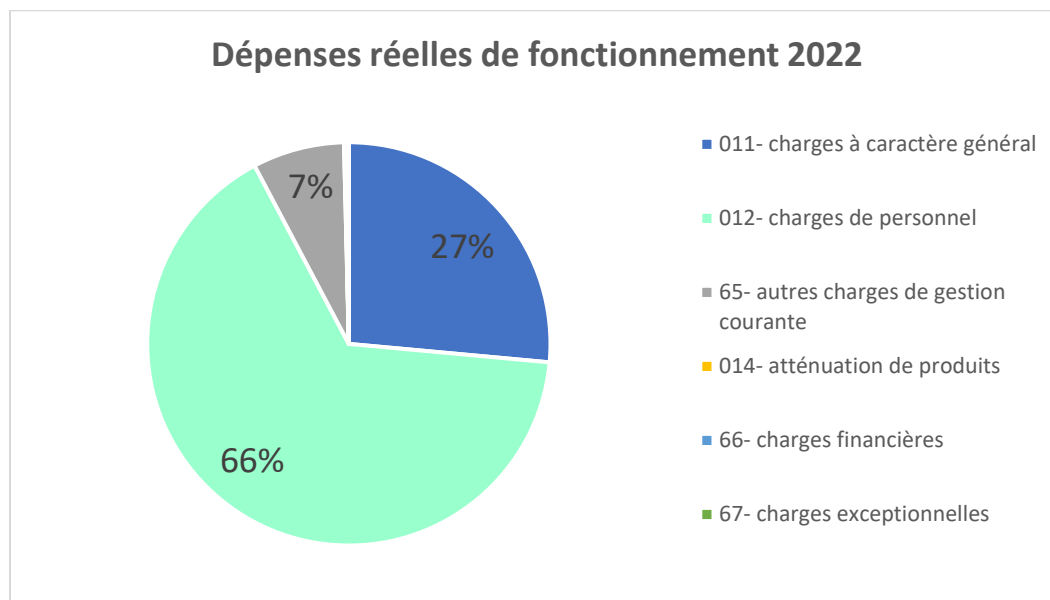
Chapitre/libellé	Compte administratif 2022
Chapitre 011- charges à caractère général	763 586,84 €
Chapitre 012- charges de personnel	1 898 722,37 €
Chapitre 65- autres charges de gestion courante	212 355,30€
Chapitre 014- atténuation de produits	1 604,00 €
Chapitre 66- charges financières	8 805,88 €
Chapitre 67- charges exceptionnelles	690,38 €
Chapitre 68 - dotations aux provisions	881.12€
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 886 645.89€</b>

**Le chapitre 011 « charges à caractère général »** retrace les dépenses de fonctionnement courant notamment, les dépenses d'eau et d'assainissement (22 259€), d'énergie/électricité (109 228€), les achats pour la restauration scolaire (61 213€), les frais d'entretien des bâtiments, voirie, terrains, matériels (121 255€), de maintenance (56 652€), les dépenses des fêtes et cérémonies (92 101€) ainsi que toutes les fournitures nécessaires au fonctionnement des services, bâtiments et matériels (83 557€).

Ce chapitre est en baisse de plus de 21 000€ en 2022.

**Le chapitre 65 « autres produits de gestion courante »** comptabilise notamment les subventions à divers organismes (associations 45 900€, CCAS : 20 000€ ...), ainsi que les indemnités aux élus.

Ce chapitre connaît une diminution de 16 000€ suite notamment à la baisse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe « Camping, piscine, tennis ».



Le chapitre 012 « charges et frais de personnel » augmente pour sa part de 34 539.63€ en raison de la revalorisation nationale du point d'indice, qui sert de base au calcul du traitement des salaires, ainsi que de celle des grilles indiciaires des agents de catégorie C ( soit 1.8% d'augmentation)

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 092 777.08€ dont 98% de recettes réelles (4 999 964.95€) lesquelles se répartissent comme suit :

Chapitre/libellé	Compte administratif 2022
Chapitre 013 Atténuation de charges	44 405.24€
Chapitre 70 Produits des services, domaines et ventes	187 011.79€
Chapitre 73 Impôts et taxes	3 034 904.28€
Chapitre 74 Dotations et participations	728 696.21€
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	138 719.10€
Chapitre 76 Produits financiers	80.33€
Chapitre 77 Produits exceptionnels	866 148€
<b>TOTAL recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 999 964.95€</b>

Elles connaissent une augmentation importante en 2022 liée à des recettes exceptionnelles : la vente des terrains au budget annexe lotissement du clos des sables (840 348€) et de véhicules des services.

Si les recettes liées à ces cessions sont neutralisées, l'augmentation n'est plus que de 352 729€.

**Les impôts et taxes, regroupés au chapitre budgétaire 73**, représentent 61% des ressources de la collectivité.

La commune a maintenu des taux de fiscalité directe locale identiques à ceux de 2020 mais les évolutions des bases permettent de constater un produit en hausse de 117 600€.

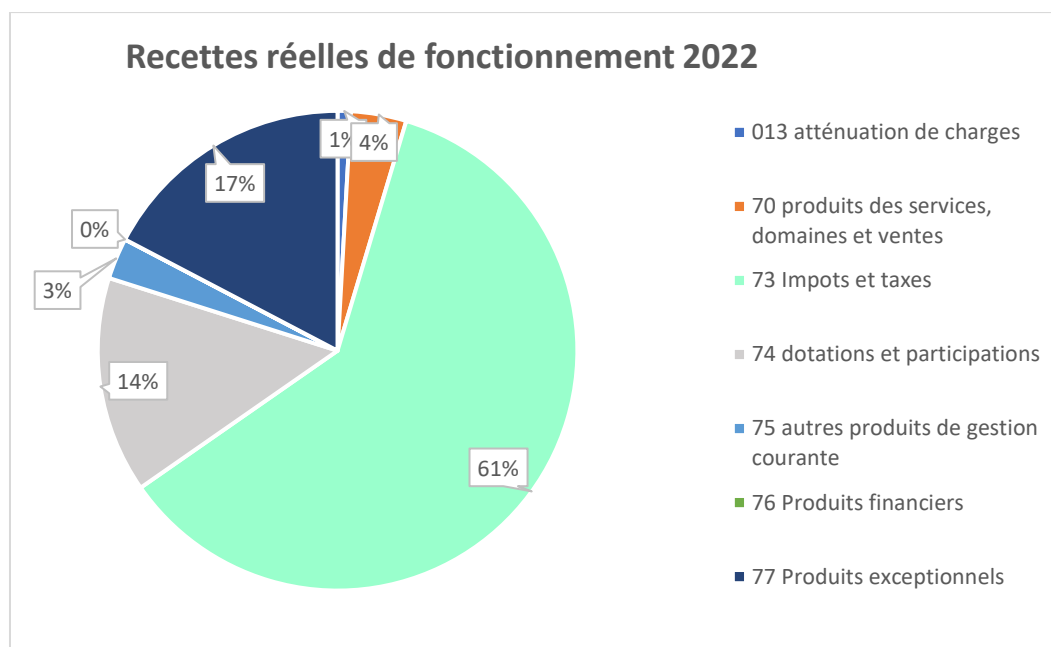
Le produit des droits de place est plus élevé en 2022 du fait de la fin des exonérations liées à la crise sanitaire : +21 000€ par rapport à 2021.

Ce chapitre connaît une augmentation importante et exceptionnelle en 2022 liée à un reversement des droits de mutation bien plus important que les années précédentes (316 875€ en 2022 au lieu de 193 616€ en 2021 et 168 376€ en 2020).

**Les dotations et participations, regroupées au chapitre budgétaire 74** représentent 14% des recettes réelles. Composées à plus de 50% par les dotations versées par l'Etat, elles enregistrent également les compensations des exonérations fiscales, les participations d'organismes extérieurs (CoVe, CAF pour les activités périscolaires...).

**Les autres produits de gestion courante, regroupés au chapitre budgétaire 75**, (3% des recettes réelles de fonctionnement) correspondent essentiellement aux revenus des bâtiments communaux loués ou mis à disposition (Maison de santé, bureau de poste, etc).

Enfin **les produits et services, regroupés au chapitre budgétaire 70**, comptabilisent les recettes des services périscolaires et de cantine (113 291€), la redevance d'occupation du domaine public versée pour les terrasses et étalages des commerces, bars et restaurant (21 748€), des locations de salles communales, etc. Ces recettes marquent toutes une progression et retrouvent leur niveau d'avant la crise sanitaire.



Au global, la section de fonctionnement affiche en 2022 un excédent de fonctionnement de 992 592.45€ supérieur de +329 000€ à celui de 2021 grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement mais surtout à une évolution des recettes de fonctionnement exceptionnelle liée à l'augmentation inédite des droits de mutation (+123 259€).

## 2/ LE BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement retranscrit les projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux (construction de bâtiment, réhabilitation de biens, travaux de voirie et réseaux, aménagements de terrains ...).

Cette section supporte également le remboursement du capital de la dette des différents emprunts (161 511.21€ en 2022) contractés pour le budget communal.

Les recettes d'investissements s'élèvent à 3 195 041.32€ dont + de 50% de recettes réelles d'investissements soit 1 661 466€.

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 13	Subventions investissement	1 019 617,73 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA = 563 366€ et taxe aménagement 75 011.90€)	638 377.90€
Chapitre 10 – compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (part de l'excédent de fonctionnement 2021 affecté en investissement au BP2022)	320 036,42€
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections (dotation aux amortissements)	1 213 538.74€
Chapitre 204	Subvention d'équipement	3 470,53€
	<b>TOTAL</b>	<b>3 195 041.32€</b>

Les dépenses d'investissement s'établissent à **3 066 075.47€ dont 2 500 339.83€ sont des dépenses réelles.**

En 2022, **les dépenses réelles d'équipement** s'élèvent à **1 382 480,62 €** soit 437€ par habitant (population légale au 1/1/2022 – source Insee).

DEPENSES	Compte administratif 2022
Documents et études urbanisme (modification PLU, lotissement, résidence autonomie ...)	18 658 €
FRAIS D'ETUDES (création jardins publics, diagnostic thermique école maternelle, AMO aire d'accueil visiteurs, maîtrise d'œuvre station de lavage des pulvérisateurs...)	24 994 €
ACQUISITIONS FONCIERES (achats terrains Demoiselles Coiffées)	32 244 €
Aménagement parking du Moustier	99 978 €
Création jardins partagés	20 740€
Eclairage public	28 038 €
Vidéoprotection	13 482 €
Rénovation de l'accueil de loisirs "Les aventuriers du Ventoux"	67 984 €
Réfection d'enrobé chemin d'Enclarette	7 200 €
Travaux de voirie et réseaux Chemin des remparts	145 023 €
Requalification Chemin des Florans	189 342 €
Installation ralentisseurs et réfection entrée du parking Hameau de Sainte Colombe	30 991€
Aménagement /sécurisation Route de Flassan	108 466 €
Renouvellement parc de véhicules	29 609 €
Equipement des écoles et de la cantine (informatiques, mobiliers, capteurs CO2...)	30 621 €
RESTAURATION DE L'EGLISE (fin des travaux)	29 789 €
CHALET MANIN réhabilitation	321 896 €

La section d'investissement dégage un excédent de 601 889€ mais un excédent à la clôture de l'exercice de 128 965€ en raison de la reprise du déficit 2021.

### 3/ L'ETAT DE LA DETTE – Budget principal

Pour le deuxième exercice consécutif, le budget principal 2022 a été équilibré sans recours à l'emprunt.

L'encours de dette **pour le budget principal** au 31 décembre 2022 est de 1 391 788.55 €, ce qui représente 440.29 € par habitant (source population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 notifiée par l'INSEE).

Le capital remboursé s'est élevé à 161 511€ et les intérêts à 8 805€.

## 4/ LES BUDGETS ANNEXES

### 4-1 Budget annexe « Exploitation forestière »

La section de fonctionnement du budget annexe dégage en 2022 un excédent de 68 150.36€ (124 295€ en 2021) compte tenu des éléments ci-dessous :

- Dépenses de fonctionnement : 126 616.10€
- Recettes de fonctionnement : 194 766€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **124 805,86€** et se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 23 971,02€ (+7 441€/2021) dont 15 591,04€ de frais de garderie par l'ONF (+3 429€/2021)
- Charges de personnel : 46 990,13€ (+9 652€/2021)
- Autres charges de gestion courante : 53 844,71€ dont 12 512,26€ de contribution obligatoire à l'ONF

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 194 766€ (+1 035€/2021) se composent principalement :

- Des produits des services : 181 983€ dont 160 458€ de vente de bois (+5 786€/2021)
- Des autres produits de gestion courante : 12 683€ dont 11 680€ correspondant à la redevance liée à la présence de la station radar en forêt communale

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 59 063€, constituées exclusivement de dépenses d'équipement :

- Réfection de pistes de DFCI : 10 582€
- Plantations en vue de la régénération et de l'adaptation au changement climatique : 47 481€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 5 685€ et correspondent exclusivement à l'affectation au compte 1068 de l'excédent de l'exercice 2021.

La section de fonctionnement présente un excédent de 68 150€ en fin d'exercice et un résultat de clôture également excédentaire de 352 594€ en raison de la reprise de l'excédent 2021.

La section d'investissement dégage un déficit de 51 568€ et un résultat de clôture déficitaire de 80 110€ en raison de la reprise du déficit 2021.

### 4-2 Budget annexe « Piscine-Camping-Tennis »

Le compte de résultat 2022 dégage un excédent de fonctionnement de 74 265€ (-32 618€/2021) et retrace les éléments comptables suivants :

- Dépenses : 307 192.03€
- Recettes : 381 457.37€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 276 358,66€ et se composent notamment de :

- Charges à caractère général : 91 381.34€ dont eau et assainissement : 17 314€, énergie : 21 885€, frais d'entretien : 8810€, frais de maintenance : 5 669€
- Charges de personnel : 176 926,18 € (+22 429€ /2021)

- Autres charges de gestion courante : 5 296,32 € (abonnement aux logiciels de gestion, ...)
- Charges financières : 2 754,82 € qui correspondent aux intérêts des emprunts

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de **374 829,22€** (en baisse de 14 193,23€ malgré un hausse des produits des services de 11 000€) sont principalement constituées par :

- Les produits des services : 337 555,67€ (recettes du camping = 269 583€, de la piscine = 27 878€ et de l'aire de camping-car = 33 031€)
  - La location de la buvette : 6 000€
- En 2022, les recettes du camping et de la piscine connaissent une belle progression de +35 000€ mais les recettes de l'aire de camping-car diminuent de leur côté de 23 703€.

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2022 à **94 449,99€** dont 15 738,50€ de remboursement du capital des emprunts et 78 711,49€ de dépenses d'équipement consacrées notamment à :

- La réparation de la machinerie de la piscine : 31 368€
- L'achat de nouveaux hébergements (Lodges) : 25 000€
- Des travaux de sécurisation du camping suite au passage de la commission de sécurité : 12 381€
- Des travaux pour l'ombrage de la piscine : 5 638€
- La plantation d'arbres sur l'aire de camping-car : 1 375€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **26 750,95€** et correspondent à l'affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021.

La section de fonctionnement se présente excédentaire de 74 265€ en 2022 mais affiche un résultat de clôture excédentaire (270 554€) compte tenu de la reprise de l'excédent 2021.

La section d'investissement dégage un déficit de 43 493€ pour l'année 2022 et un déficit global de 44 450€ à la clôture de l'exercice en raison de la reprise du déficit 2021.

L'encours de dette **pour le budget camping** au 31 décembre 2022 est de 188 335 €, ce qui représente 59€ par habitant (source population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 notifiée par l'INSEE).

#### 4-3 Budget Lotissement

Le compte de résultat 2022 du budget lotissement présente une section de fonctionnement équilibrée à 1 064 445,43€ en dépenses et recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement recouvrent :

- L'achat des terrains au budget commune pour un montant de 840 348€
- Les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre des travaux de viabilisation pour un montant de 13 418€
- Les travaux de viabilisation des terrains pour un montant de 208 508€

La section d'investissement présente un déficit de 116 097,43€. Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 064 445€ et sont constituées exclusivement d'opération d'ordre correspondant aux

écritures de gestion de stock. Les recettes d'investissement s'élèvent à 948 348€ et correspondent au versement d'une avance remboursable du budget communal.